



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 603 du 3 juillet 2008 - 1 page

Flash spécial tordeuses

Cochylis

Le vol de Cochylys de 2^{ème} génération a débuté depuis la semaine dernière en secteurs précoces (Côte des Blancs, Sézannais, Vallée de la Marne,...). A présent, ils s'amplifient et se généralisent sur tous les secteurs viticoles de la Marne et de l'Aisne ainsi que sur Montgueux, beaucoup plus modestement encore en Côte des Bar.

Les tout premiers oeufs de cochylys viennent d'être détectés ce 2^{juillet} en sites précoces à Chavot et à Cramant (info Magister), d'autres détectations d'oeufs frais sont attendues au cours des prochaines heures en fonction des tournées des différents réseaux d'observation. Dans l'Aube (à l'exception de Montgueux), le niveau capture est encore très limité. Pour la lutte préventive contre la 2^{ème} génération de Cochylys, les viticulteurs qui souhaitent utiliser un produit Régulateur de Croissance des Insectes (Mémo 2008 p°23 tableau n°2) doivent positionner leur traitement au tout début de l'activité de ponte. Pour lutter efficacement contre la cochylys en Champagne, privilégiez les produits à base de fénoxycarbe. Cette intervention doit être réalisée en soignant la qualité de la pulvérisation et en visant spécifiquement la zone des grappes.

■ *Nos conseils : en tenant compte du tout début de l'activité de ponte et des relevés de captures, nous vous conseillons, hors zones confusées (bien entendu), une intervention, dès réception de ce flash :*

Produits ovicides (RCI)

Marne, Aisne 3 - 7 juil
et Montgueux

Intervenir rapidement en secteurs précoces

Ce type d'intervention (ovicide strict) ne sera pas nécessaire dans le Bar-aubois et le Bar-séquanais (1^{ère} génération très faible). Hormis, très exceptionnellement, pour les parcelles concernées par une présence significative de glomérules en 1^{ère} génération.

Il est encore trop tôt pour appliquer les produits préventifs classiques, qui devront être positionnés au début des éclosions.

Nous vous indiquerons les dates optimales dans nos prochains bulletins.

Eudémis

Le vol est imminent.

■ *Nos conseils : attendez nos prochaines informations.*

La lutte contre la 2^{ème} génération de tordeuses

La stratégie de lutte contre les tordeuses en 2^{ème} génération est uniquement préventive. Suivant le mode d'action des insecticides, deux périodes de traitement sont possibles:

■ **Première possibilité: traitement au tout début des pontes.**

Les produits utilisables sont les Régulateurs de Croissance des Insectes. Dans les secteurs fortement colonisés par la Cochylys, Cascade, Fuoro sont déconseillés, car leurs efficacités respectives sont souvent inférieures à 50 et 60% dans les essais. Bien évidemment, ces produits ont tout-à-fait leur place dans les secteurs et parcelles peu sensibles.

■ **Deuxième possibilité: traitement juste avant les premières éclosions.** Dans ce cas, la couverture insecticide doit être assurée

pendant toute la période des éclosions. Pour cette stratégie, vous pouvez utiliser des insecticides biologiques à base de bacillus thuringiensis, de spinosad, des insecticides préventifs classiques (p°26 et 27) ou des insecticides préventifs et curatifs (p°25) en cas d'intervention un peu plus tardive.

■ **Que faire sous confusion sexuelle?**

Il convient de réaliser une observation de contrôle au cours de la période d'incubation des oeufs avant l'éclosion, pour vérifier qu'aucune intervention insecticide ne s'avère nécessaire. Cependant, si localement, une forte activité de ponte est décelée par les techniciens, un traitement de rattrapage sera mis en oeuvre. Dans ce cas précis, un insecticide préventif serait préconisé au stade 'tête noire' (juste avant éclosion) aux parcelles qui le nécessitent.



**Cochylis
Premiers oeufs ;
Traitement
ovicide RCI à
réaliser du
3 au 7 juillet**

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 90 euros
Fax 77 euros
Mail 74 euros
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)